

MINISTÈRE DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
Monsieur P. PIEREUSE, Directeur f. f.
A.A.T.L. – Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/réf. : D.U. : 04/PFU/471567
D.M.S. : SD/2043-0077/16/2012-199PU
N/réf. : AVL/CC/BXL-2.645/s.531 portes
Annexes : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Place Poelaert, 1. Palais de Justice. Placement de nouvelles portes au greffe du tribunal de la jeunesse.

Demande de permis unique – Avis conforme de la CRMS

(Dossier traité par Françoise REMY à la D.U. / Stéphane DUQUESNE à la D.M.S.)

En réponse à votre lettre du 20 décembre 2012 sous référence, reçue le 24 décembre, nous vous communiquons **l'avis conforme favorable sous réserve** émis par notre Assemblée, en séance du 9 janvier 2013, concernant le projet.

Celles-ci portent sur :

- ***La hiérarchie des portes correspondant à l'importance des espaces sur lesquelles elles débouchent : elle devra être respectée par les interventions projetées ;***
- ***L'essence de bois à utiliser pour les nouvelles portes : elle devra être identique à celle des portes leur servant de modèle ;***
- ***La finition des portes : une étude stratigraphique des portes existantes servant de modèles aux nouvelles portes afin d'appliquer sur les nouvelles portes une finition conforme à la situation d'origine.***

Contexte et projet

La demande concerne une section du palais de justice, lequel est classé comme monument par arrêté du 28 février 2008 pour la totalité des façades en ce compris les façades sur cour, les toitures, le gros œuvre et les structures d'origine, les espaces intérieurs et extérieurs, les décors ainsi que le mobilier fixe par destination d'une série de locaux dont ceux du 1^{er} étage, certains halls, dégagements et escaliers ainsi que les abords du monument.

Afin de pouvoir libérer, pour des raisons de sécurité incendie, un couloir actuellement occupé par le Greffe du Tribunal de la Jeunesse, au niveau 00, ce greffe sera transféré dans des locaux adjacents. Pour permettre son bon fonctionnement dans ces nouveaux locaux, il est nécessaire de replacer des portes dans 3 baies qui en étaient initialement pourvues mais qui n'en possèdent plus aujourd'hui et dont il reste certains vestiges toujours en place : dormants, imposte vitrée, chambranles, etc. Une quatrième baie qui n'a jamais été fermée doit également être équipée d'une nouvelle porte.

Il est prévu de réaliser les nouvelles portes sur base d'anciennes portes existantes situées dans les baies voisines.

Avis de la CRMS

La CRMS souscrit globalement au principe de l'intervention.

Elle attire toutefois l'attention sur le fait que les nombreuses portes du Palais de Justice répondent, dans leur typologie et leurs dimensions, à une hiérarchie précise reflétant généralement l'importance et la fonction des lieux auxquelles elles donnent accès. Certains types de portes possèdent, par exemple, un jeu de moulures plus développé que d'autres ou sont doté d'un chambranle plutôt que d'un simple dormant.

La DMS devra donc de s'assurer que les nouvelles portes proposées respectent bien ce principe hiérarchique et la typologie qui convient pour chacune d'elles afin de conserver un maximum de cohérence au bâtiment.

Par ailleurs, une étude stratigraphique des anciennes portes devrait être réalisée afin de pouvoir appliquer sur les nouvelles menuiseries une finition conforme à la situation d'origine (Les portes anciennes situées à côté des nouvelles portes à réaliser devront aussi probablement être remises en état au niveau de leur finition afin de conserver une vision homogène des espaces de distribution dans lesquels elles débouchent).

Les finitions à adopter pour chaque nouvelle menuiserie devront être soumises au préalable à l'approbation de la DMS.

Enfin, il convient de souligner que la même essence de bois que celle des portes anciennes prises comme modèle devra être mise en oeuvre pour les nouvelles portes.

Nous vous prions d'agrèer, Monsieur le Directeur, nos sincères salutations.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - A.A.T.L. – D.M.S. : M. S. Duquesne, Mme S. Valcke
- A.A.T.L. – D.U. : Mme F. Remy
- Concertation de la Ville de Bruxelles